

Présidence de l'URD : Gouagnon Coulibaly confortablement installé!

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 08 SEPTEMBRE 2022

1218

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Entretien exclusif

Le Premier Ministre

Moussa MARA à notre micro



Situation sécuritaire : Les FAMA infligent de lourdes pertes aux terroristes



COP 27 en Égypte : Le Mali plaide pour l'accès aux financements



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

07 Sept.
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

279

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

518 603 Vaccinations incomplètes

2 161 361 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 738

Guéris

31 912

Décès

742

dont 7 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.17



P.22



/ Une /



Entretien exclusif : Le Premier Ministre Moussa MARA à notre micro

P.5

/ Brèves /



Au Mali : Un commandant de renom appelle tous les Touaregs à se battre contre l'État Islamique (EI)

P.11

Mission au Rwanda : Le directeur général de la CANAM a débuté une mission à Kigali

P.11

Affaires de 200 milliards de prêts fictifs : La BMS sur les traces de la défunte BHM-SA

P.12

Nations Unies : Le Mali vote le projet de résolution contre les formes contemporaines de racisme

P.13

Mali : 1ère édition de la journée nationale des chefs traditionnels

P.13

/ Actualité /



Situation sécuritaire : Les FAMA infligent de lourdes pertes aux terroristes

P.15

COP 27 en Égypte : Le Mali plaide pour l'accès aux financements

P.16

Recrutement d'enseignants-chercheurs : Le collectif des docteurs vacataires projette une marche ce vendredi

P.17

Plaidoyer en faveur de l'Éducation non formelle : Le bureau national du COSENF mis en place

P.18

Assemblée Générale de l'ATSR : Sibiri DIARRA élu nouveau président

P.19

Mali : Un commandant de renom appelle tous les Touaregs à se battre contre l'EI

P.20

/ Politique /



Présidence de l'URD : Gouagnon Coulibaly confortablement installé !

P.22

Cheick Sidi Diarra sur avant-projet de constitution : Le texte érige les forces armées en une institution

P.23

Kolondiéba : Le parti SADI estime que le président Assimi est le seul et unique responsable de l'acte de vandalisme

P.26

/ Culture & société /



Musique : Nampé Sadio attendu aux USA et en Europe

P.27

/ International /



Burkina : Le capitaine Sidsoré Ouédraogo et deux proches aux arrêts pour complot, désertion et vol d'aéronef

P.28

Côte d'Ivoire : Ouverture du Forum pour l'investissement en Afrique en présence des chefs d'État du Ghana, de l'Éthiopie et du Zimbabwe

P.29

/ Sport /



Tirage ligue des champions : Le Bayern pour le PSG, un remake Liverpool-real !

P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23


• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Entretien exclusif

Le Premier Ministre

Moussa MARA à

notre micro

Le Premier Moussa Mara a accepté de se soumettre aux questions de Malikilé sur l'actualité brûlante au Mali. Aussi bien sur son statut actuel à Yelega que sur la conduite de la Transition, l'avant-projet de nouvelle Constitution, le discours du Premier ministre par Intérim à la tribune des Nations Unies, les sanctions imposées par la CEDEAO au Mali et conséquemment la situation économique actuelle, l'affaire de contrôle judiciaire, l'achat d'avion présidentiel, les 49 mercenaires ivoiriens en détention ici au Mali, les relations entre le Mali et la France et son éventuelle candidature en 2024.

En quoi votre rôle a-t-il changé à Yelega ? Il se dit que vous tirez toutes les ficelles, et que vous faites de l'ombre au Dr Youssouf Diawara, votre successeur à la présidence du parti ?

Il conviendrait, peut-être, de poser cette question au Dr Youssouf DIAWARA ou à d'autres responsables du parti. L'alternance est inscrite dans les textes de notre parti depuis sa création en 2010. Nous avons donc eu largement

le temps de la préparer. Et je suis tout à fait heureux dans mon rôle actuel de Président du comité de planification stratégique du parti, qui a pour rôle d'anticiper les événements et de suggérer des idées au Comité exécutif central. Cela me donne le temps de faire autre chose, de continuer à travailler en tant qu'expert-comptable, d'écrire des articles et des livres, d'animer des conférences un peu partout dans le monde. Il y a une vie en dehors de la politique. Cela est ma compréhension, et je la pratique pleinement. Ce n'est pas habituel au Mali. Ce qui explique que certains aient du mal à comprendre que cela soit possible. Or, c'est possible et même souhaitable.

Quel regard portez-vous sur la Transition en cours au Mali ?

Les autorités actuelles suivent tant bien que mal le chronogramme convenu avec la CEDEAO, même s'il y a quelques retards. Cela est le plus important. Nous devons tous travailler à les aider du mieux que nous sommes, pour que chaque étape à venir soit traitée dans les meilleures conditions et dans l'unité. Nous devons également aider sur le segment sensible



de la sécurité.

La transition doit réussir et son échec sera celui du Mali. Tout le Monde doit travailler dans ce sens. Toute autre stratégie est négative pour le pays. Aider ne veut pas forcément dire toujours applaudir. S'il y a des vérités à dire aux autorités, il faut le faire. Cela est dans leur intérêt.

L'avant-projet d'une nouvelle constitution anime le débat politique aujourd'hui dans le pays. Certains politiques disent qu'avec la constitution de 1992 en vigueur, le droit positif ne permet pas une révision ni l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas juriste mais politique. Je suis surtout un citoyen désireux de faire avancer notre pays. Je n'entrerais donc pas dans les discussions et interprétations de textes. Ma position est que, nous devons apporter des changements à notre Constitution. Je crois

que tout le monde est d'accord avec cela. Que cela soit à travers une nouvelle Constitution ou des amendements à l'actuelle, ce n'est pas le plus important. Mon autre position est que nous devons limiter le pouvoir du Président pour équilibrer le jeu institutionnel. Cela est pris en compte dans l'avant-projet qui a été soumis. Et j'en suis heureux, même si tout ce que je souhaite n'y figure pas. Il y a d'autres avancées dans le texte, mais aussi quelques insuffisances. Il est impératif que nos compatriotes soient correctement informés sur ce texte, et que des débats de fond soient organisés à son sujet. Cela est sain pour la démocratie.

Nous aurons ensuite le temps de voir les questions de forme et apprécier comment les gérer au mieux dans l'intérêt du peuple.

Le parti YELEMA a-t-il des observations particulières sur ce nouveau texte ? Seriez-vous prêt à le voter en l'état ?

Je ne suis pas mandaté pour parler au nom du Parti YELEMA comme vous le savez. Le Parti doit se réunir sur le texte et en parler en son sein. A la suite de cela, ses dirigeants décideront de la marche à suivre. Tous les partis devraient faire de même.

Que répondez-vous à ceux qui vous ont sévèrement critiqué après votre analyse du discours du Premier ministre par Intérim à la tribune des Nations Unies ?

La critique fait partie de la vie politique et de la vie tout court. Moi-même, j'ai été critique au sujet du discours du Premier ministre par intérim qui est un jeune frère avec lequel je suis en contact et pour qui je n'ai aucune animosité. Nous avons tous nos convictions quant à l'intérêt du pays. Et c'est à travers les échanges, les critiques, la confrontation des idées que le meilleur sera disponible pour tous. Cela s'appelle la démocratie. C'est un bien précieux qu'il faut protéger.

Trois mois après la levée des sanctions imposées par la CEDEAO et l'UEMOA contre le Mali, quelle analyse faites-vous de la situation économique actuelle du pays ?

Elle est inquiétante comme on le voit ailleurs. Et contrairement aux pays puissants, le Mali n'a de leviers que l'endettement et ses ressources internes pour amortir les chocs. Je conseille vivement aux autorités actuelles de travailler à améliorer le recouvrement de nos recettes fiscales, et de limiter autant que possible le recours à la dette qui est couteuse et qui réduit nos moyens dans le futur. Je les encourage également à réduire les dépenses ; notamment les avantages perçus par les premiers responsables du pays, les membres du CNT et d'autres décideurs.

Récemment, vous auriez eu des difficultés à effectuer une tournée politique en France, car vous seriez sous contrôle judiciaire dans une affaire de terrain. Où en est-on dans cette affaire ?

Je n'ai absolument aucune difficulté à effectuer des tournées à l'extérieur du pays. Je ne

fais l'objet d'aucun contrôle judiciaire. Quant à l'affaire à laquelle vous faites référence, elle est en cours d'instruction. J'attends sereinement les conclusions de cette instruction.

Êtes-vous concerné par l'affaire dite d'achat d'avion présidentiel ?

Avez-vous entendu, une seule fois, citer mon nom dans cette affaire ou dans aucune autre en rapport avec l'utilisation des fonds publics ? Je crois que non.

Que dites-vous de l'affaire des 49 mercenaires ivoiriens en détention ici au Mali ?

Qu'il faut que les deux pays règlent ce dossier, dans un cadre politique et diplomatique. Je l'ai dit depuis le début de la crise en juillet dernier. Il semble que nos autorités disent la même chose. Faisons donc confiance en la sagesse des responsables des deux pays et des médiateurs, au premier rang desquels le Président du Togo.

Quel est votre regard sur l'état des relations entre le Mali et la France en gé-

ral et sur le départ de Barkhane du Mali en particulier ?

Il faut se situer dans le temps long, quand il s'agit de deux pays. Ce temps long impose que l'on rebaptise les relations entre les deux pays à partir des réalités apparues ces dernières années, mais également des reproches formulés par chaque partie. On ne peut plus revenir au passé. Les nouvelles générations ne sont pas comme celles d'autrefois. C'est tant mieux.

Par exemple Barkhane est partie, et cela est acté. Nous avons à nous préparer et à nous renforcer pour nous défendre nous-mêmes, et ne plus dépendre d'autrui pour notre sécurité. Il ne faut pas regarder en arrière.

Moussa Mara, sera-t-il candidat en 2024 ?

Je suis d'abord soucieux de la survie du pays et du bon déroulement de la transition. A l'approche des élections, on verra qui sera en meilleure position. Il y a un moment pour tout.

■ Binadjan Doumbia





Niang Abdoul
@NiangAbdoul15

Urgent : Un sgt de la police démissionne à cause de l'abus d'autorité du Col Ouologuem des forces armées. Motif ? L'agent lors du contrôle des documents de certains usagers aurait refusé de prendre le téléphone alors que l'officier tentait d'intervenir en faveur de ces derniers.

18:24 · 07/11/2022 · Twitter for iPhone

■ Seydou Traoré



TOUT EST DIT LÀ. SI MALICK TROUVE QUE CE QUE BFMTV A DIT DU MALI LUI CONVIENT, C'EST SON CHOIX.

D'AUTRES MALIENS ONT LE DROIT D'EXPRIMER LEUR INDIGNATION. SI LE DOCUMENTAIRE NE CONVIENT PAS À MALICK, IL DEMANDE TOUT SIMPLEMENT À BFMTV DE RETIRER SON REPORTAGE DU DOCUMENTAIRE. C'EST SIMPLE. S'IL NE LE FAIT PAS, SON ACTE EST ASSIMILABLE À CELUI D'UN COLLABO PETAINISTE. MAIS IL A LE DROIT DE SES OPINIONS !

IL NE DOIT PAS MOURRIR POUR CELA OU ÊTRE POURCHASSÉ. S'IL Y A UNE CONSÉQUENCE, C'EST À LA JUSTICE D'EN DÉCIDER. MAIS EXPRIMER SON INDIGNATION ET DIRE QUE L'ACTE EST ASSIMILABLE À UNE COLLABORATION PETAINISTE N'EST PAS DE L'ACHARNEMENT !

■ Housseini Amion Guindo Poulo



#AFFAIRE DJOLIBA TV - HAC

La liberté de presse, la liberté d'opinion entre autres sont des droits arrachés par le peuple en 1991 au prix de son sang et de ses larmes.

Soutien au groupe Djoliba

#HAG



■ Idrissa Traoré



C'est légitime de soutenir Malick Konaté s'il est victime d'un acharnement mais très mal-honnête de ne pas faire autant quand la nation est poignardée

■ Bacary Camara



Les rites et traditions.

Association « Centre d'études et de ressources documentaires sur le Mandé »

Ce centre se fixe comme objectifs de :

- Être un outil de promotion de l'histoire, de la culture et de l'art mandingue

- Constituer un fonds documentaire propre, en privilégiant les documents produits au Mandé (documents oraux et audiovisuels) et à tout ce que qui a trait à la littérature orale (recueils de contes, grands récits historiques mythiques et légendaires.)

- Orienter le public vers la « case du Mandé »,ou il peut trouver les ouvrages de référence sur l'histoire et la littérature mandingue, ainsi que les productions audiovisuelles les plus significatives sur les différents sites historiques et autres lieux de culte du Mandé..

- Être un lieu-ressource pour définir et mettre en place des animations à partir des documents proposés.

B.CAMARA, Journaliste, Chercheur



■ Farafina Autorité Krymo



Sogoniko:Elle a mis Nassidji dans la nourriture pour que son mari l'aime davantage, mais le chat a tout mangé. Maintenant le chat la suit partout dans Bamako

■ GFM officiel



A moins de deux semaines de la Coupe du Monde, au Qatar, les journalistes sportifs sénégalais sont en séminaire de renforcement de capacités "anglais du sport", depuis ce lundi 7 novembre 2022, à l'institut de formation aux Métiers des Sports (IFM Sports).



■ Issa Kaba



Dani Alves 39 ans sera le plus vieux joueur appelé en équipe nationale du Brésil il est dans la liste définitive de l'équipe qui disputera la Coupe du Monde.



■ Aliou Badara Diarra



Info dernière minute : L'enterrement de notre sœur, Mme Konate Mah Kouyate N2 est prévu pour demain mardi 8 novembre 2022 à 16h dans la grande famille Kabiné Kouyate sise à Banakabougou non loin du parking gros porteur. Union de prières pour Hadja Mah dont sa dernière parole a été le Kalamatou Chada.



■ Serge Daniel

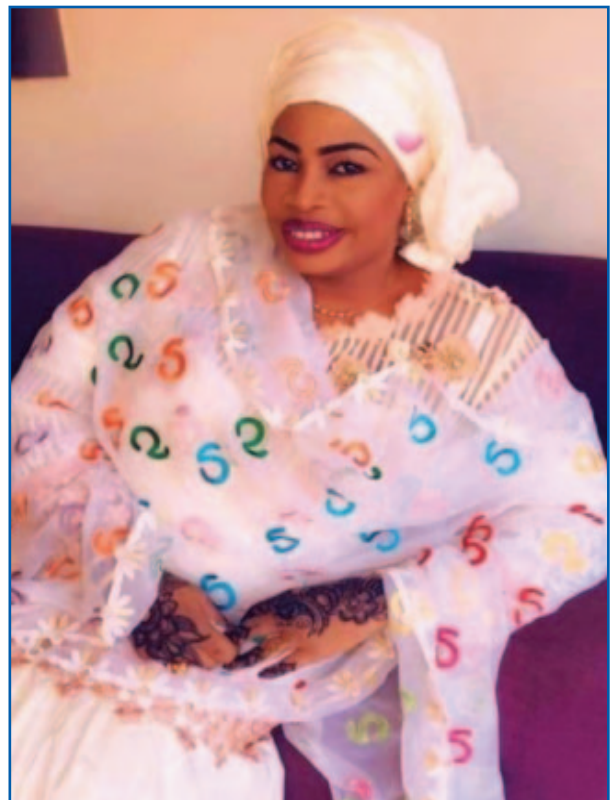


#Mali-nord/Aladji Gamou est un général de l'armée malienne et un des leaders touareg de la tribu des Imrades. Dans un message sybillin sur les RS, il appelle les jeunes touareg de l'intérieur et de l'extérieur à la mobilisation générale en leur donnant rdv dans 10 jours à Gao

■ Aguida Mint Breika



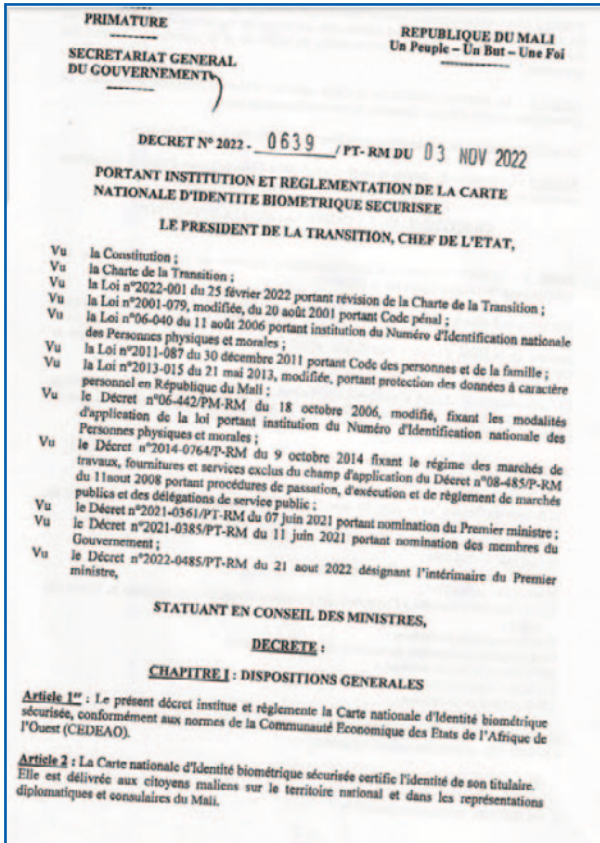
La mort est une leçon frappante de la vie , je t'appréciais bien malgré je t'ai jamais rencontré que la terre te soit légère et que le paradis soit ta dernière demeure



■ Ammy Baba Cisse



Un décret gouvernemental en date du 3 Novembre 2022 institue la carte d'identité biométrique de la CEDEAO.



■ Wassim Nasr



Sur le débat attaqués pour ce que vous faites/ce que vous êtes l'EI: «Aux mécréants du monde: Ô perfides mécréants sachez que cette guerre entre nous n'a pas de fin...elle continuera jusqu'à votre repentance et votre croyance en Allah» - vidéo rognée pour cacher le supplicé



■ Ousmane Sonko



Chers compatriotes, Voici ce qui serait finalement reproché au journaliste Pape Alé Niang : 1- d'avoir divulgué un document de la police nationale, pris en prélude à l'audition d'un leader politique et instruisant des mesures sécuritaires;



■ ibrahim sysawane



Adama Ben le Cerveau chef du mouvement Yewwolo « la @UN_MINUSMA m'a proposé une forte somme d'argent et l'embauche de 150 personnes parmi mes adhérents pour arrêter de manifester contre les casques bleus mais j'ai refusé »#Mali

■ Gouvernement du Mali



#COP27: Le Chef du Gouvernement par intérim assiste à l'ouverture des travaux à Sharm El Sheikh.

Le Premier ministre par intérim le Colonel Abdoulaye Maïga assiste, en ce moment, à l'ouverture solennelle de la 27ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27).

À son arrivée au Centre International des Congrès de Sharm El Sheikh (Egypte), le Chef du Gouvernement par interim a été accueilli par SEM Abdel Fattah Al-Sissi, le Président de la République Arabe d'Egypte et par M. António Guterres, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

CCRP/ Primature du Mali###

Au Mali : Un commandant de renom appelle tous les Touaregs à se battre contre l'État Islamique (EI)



Un commandant de renom de l'armée malienne combattant les djihadistes au Mali a appelé les jeunes Touaregs dans le pays et à l'extérieur à se battre contre l'expansion du groupe État islamique dans le Nord, dans un message audio circulant sur Whatsapp, a appris l'AFP ce lundi 7 novembre.

Un commandant de renom de l'armée malienne combattant les djihadistes au Mali a appelé les jeunes Touaregs dans le pays et à l'extérieur à se battre contre l'expansion du groupe État islamique dans le Nord, dans un message audio circulant sur Whatsapp, a fait savoir l'AFP ce lundi 7 novembre 2022.

Le général touareg El Hadj Ag Gamou, figure majeure du conflit malien engagée dans les combats contre l'organisation État islamique au Grand Sahara (EIGS, affilié à l'EI), « donne dix jours à tous les jeunes Touaregs d'Algérie, Libye et d'ailleurs pour rejoindre les environs de Gao », plus grande ville du nord du Mali en proie aux violences du groupe djihadiste, dans un message en langue tamashek authentifié par l'AFP.

El Hadj Ag Gamou est l'un des leaders d'un groupe armé pro-gouvernement, le Groupe d'autodéfense touareg Imghmad et alliés (GATIA), tout en restant officiellement général de l'armée nationale. L'EIGS multiplie depuis mars les offensives dans les immenses régions de Gao et Ménaka.

L'ONU préoccupée par la dégradation de la situation

L'Onu a exprimé à différentes reprises sa préoccupation devant la dégradation de la situation. Les syndicats de la région de Gao ont appelé à un arrêt de travail de 48 heures mardi et mercredi pour protester contre la dégradation de la situation sécuritaire et « l'inaction du gouvernement ».

Lundi, la junte au pouvoir n'avait ni réagi aux propos du général Gamou. Près de Gao, l'État a une très faible présence et les populations, principalement des nomades vivant dans des campements éparpillés dans le désert, sont prises entre deux feux, victimes de massacres et de représailles parce que soupçonnées de pactiser avec l'ennemi, ou privées de moyens de subsistance. La communauté touareg est composée de dizaines de sous-communautés nomades établies dans le Sahara entre plusieurs pays, principalement au Mali, en Algérie, au Niger, et en Libye. En 2012, des groupes armés indépendantistes à majorité composés de combattants touareg ont déclaré indépendant un territoire du nord du Mali, qu'ils ont appelé Azawad, avant d'abandonner leurs velléités in-

Mission au Rwanda : Le directeur général de la CANAM a débuté une mission à Kigali



Le directeur général de la CANAM, le médecin général de brigade Boubacar Dembélé, a débuté ce lundi 07 novembre 2022 une mission au Rwanda.

Il est accompagné de l'Agent Comptable, du Directeur de l'Administration et de la Gestion des Ressources Humaines, du Directeur de l'Appui aux Organismes Gestionnaires Délégués, du Directeur des Systèmes d'Information et de la Chef de Service Juridique et Contentieux.

Cette mission a pour objectifs de :

- comprendre le système de fonctionnement de la couverture maladie universelle du Rwanda ;
- comprendre le système de recouvrement des cotisations et les autres recettes de l'Assurance Maladie du Rwanda ;
- comprendre la gestion des comptes cotisants employeurs et employés ;
- comprendre l'exécution et la justification des dépenses liées à l'assurance maladie ;
- tirer un partenariat dynamique en termes de formation et d'appui conseil avec la structure chargée de la gestion de l'assurance maladie ;
- comprendre les différents outils du système d'information.

La délégation malienne a été reçue ce lundi à la coopération Rwandaise.

La Directrice des opérations de la coopération rwandaise a souhaité la bienvenue à la délégation malienne suivie d'une présentation de son service, son historique et l'agenda de travail étalé sur cinq jours.

Durant ce voyage, la partie malienne aura des séances de travail avec la RSSB (Rwanda Security social board), la Rwandaise de l'assurance maladie, la Caisse d'assurance maladie des militaires et agents des forces de sécurité.

Elle visitera également le centre de santé communautaire de la ville de Tare.

Des visites de sites historiques pour comprendre l'histoire récente du Rwanda sont également prévues.

CERCOC/CANAM

dépendantistes en signant trois ans plus tard un accord de paix avec Bamako. D'autres ont rejoint la nébuleuse djihadiste d'Al-Qaïda, aujourd'hui dirigé par Iyad Ag Ghali, lui-même Touareg.

Source : Ouest-france.fr

Affaires de 200 milliards de prêts fictifs : La BMS sur les traces de la défunte BHM-SA

Gros prêts bancaires fictifs, gouvernance au service des privilégiés de la république... la banque malienne de solidarité (BMS-SA) semble être un outil financier aux ordres des hommes du pouvoir.

D'après nos informations devenues un secret de polichinelle à Bamako, l'affaire de 200 milliards de FCFA de prêts fictifs octroyés à un jeune homme d'affaire du nom de M. Lah proviendrait de la Banque malienne de solidarité (BMS-sa).

Le lièvre avait été levé par un rapport de la BCEAO, en octobre dernier, qui reprochait à trois Banques de l'espace UEMOA, dont une au Mali, d'être à l'origine de blanchiment d'argent. L'excellent économiste, l'un des plus vastes génies de sa génération dans le domaine de finance en Afrique de l'Ouest, Modibo Mao Makalou, est revenu là-dessus dans une interview accordée au bihebdomadaire Mali Tribune. Il a fait savoir que la banque concernée a été sanctionnée et devrait payer d'environ 300 millions de FCFA au titre d'amende à la BCEAO.

Visiblement orchestrée pendant la gestion de l'ancien DG, Alioune Coulibaly, un frère à Seydou Mamadou Coulibaly, le riche homme d'affaire et président du mouvement le pacte citoyen Benkan, cette affaire éclabousse la BMS.sa et rappelle la triste histoire de la défunte BHM.sa dont celui qui serait à l'origine de cette rocambolesque affaire de prêts fictifs, Alioune Coulibaly, fut aussi un cadre clé à la Banque de l'Habitat du Mali (BHM.sa) au moment de sa descente aux enfers. L'argent dans de carton Diago Selon des confidences, M. Lah était considéré comme le client le plus proche du DG Alioune Coulibaly. « M. Lah pouvait venir à la BMS.sa et rester dans le bureau du patron jusqu'à 4 heures du temps voire plus.

A sa sortie, les vigiles étaient heureux d'être gratifiés de ses largesses. Il transportait l'argent dans de carton Diago », rapporte une source bien introduite. On se rappelle qu'en 2006, la situation financière de la BHM indiquait que les crédits en souffrance de paiement s'élevaient à 67, 4 milliards de FCFA dont 64, 8 milliards de FCFA au registre crédits contentieux.

C'est dire que la BHM a contaminé la BMS.sa sous le règne d'Alioune Coulibaly. Cette dernière se bat, semble-t-il, pour obtenir le paiement



de 200 milliards de crédits fictifs auprès d'un homme d'affaire. Mais la situation reste compliquée d'autant plus que le prêt aurait été accordé sur "aucune base normale", au regard de son caractère fictif. Lanfia Koita, successeur d'Alioune Coulibaly limogé dare-dare par la transition en novembre 2021, tente de toutes ses forces de redresser la barre. Il nous est revenu qu'il a déjà opéré de vastes mouvements. Les deux DGA sont limogés, d'autres cadres clés sont aussi concernés. Nous y reviendrons

Source : Le Nouveau Courrier



Mouvement pour un Destin Commun
Fraternité - Justice - Travail

Communiqué du MODEC sur la suspension de Joliba TV pendant deux mois

Le Bureau Politique National du MODEC est vivement préoccupé par l'entorse à la liberté d'opinion et à la liberté de la presse que constitue la Décision n°2022-086/P-HAC du 02 novembre 2022 de la Haute Autorité de la Communication (HAC) portant suspension de l'autorisation d'établissement, d'exploitation et de diffusion de Joliba TV News. Cette décision particulièrement lourde et disproportionnée vise manifestement à servir d'exemple dissuasif pour les autres organes de presse.

Et pourtant, la motivation avancée par la HAC à sa décision est loin d'être convaincante, à savoir la tenue par le journaliste Mohamed Halidou Attaher dans un éditorial du 30 septembre 2022 de propos diffamatoires et accusations infondées contre la HAC et l'utilisation « d'expressions à forte connotation péjorative, notamment celles qui affirment que "les colonels au pouvoir gouvernement avec l'opinion de la foule et la foule par définition ne réfléchit pas" ».

Cette décision est d'autant plus surprenante que la mise en demeure préalable adressée par la HAC à Joliba TV pour le même motif avait fait l'objet d'une réprobation générale de la part d'organisations faitières de la presse, de partis et regroupements de partis politiques et d'associations.

Compte tenu de la situation de fragilité que traverse notre pays, ouvrir sans motivation solide un front comme la remise en cause de la liberté de la presse n'est pas souhaitable. Les autorités de transition ont plutôt besoin de rassembler toutes les maliennes et tous les maliens pour pouvoir faire face aux enjeux majeurs de la transition.

Le PBN du MODEC souhaite donc vivement que la HAC revienne sur sa décision après examen du recours déposé par Joliba TV, et cela dans l'intérêt bien compris de notre pays.

Bamako, le 07 novembre 2022.



Konimba Sidibé

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Nations Unies : Le Mali vote le projet de résolution contre les formes contemporaines de racisme

Les votes du Mali, en Troisième Commission de l'Assemblée générale, sur le projet de résolution intitulé « lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », n'ont pas été dûment reflétés sur le tableau, le vendredi 4 novembre 2022. Du fait que cette situation a causé beaucoup de réactions sur les réseaux sociaux, la mission permanente du Mali auprès des Nations unies a fait un communiqué pour couper court aux rumeurs. Le non reflet sur le tableau est dû, selon elle, à un problème d'ordre technique.

Le Mali a bien voté en la faveur du projet de résolution au moment de son adoption en Commission. C'est la précision donnée par l'ambassadeur, représentant permanent du Mali auprès des Nations unies, Issa Konfourou.

Pour donc couper court aux rumeurs sur ce vote du Mali, la Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies a tenu à apporter des précisions. Dans un communiqué publié, le 5 novembre, elle souligne que c'est plutôt dû à « un problème technique » dont le Mali n'est pas la seule victime. « Il est cependant vrai qu'un problème technique a fait que les votes du Mali, comme ceux d'autres pays, n'ont pas été dûment



reflétés sur le tableau », a indiqué l'ambassadeur représentant permanent du Mali auprès des Nations unies Issa Konfourou, tout en ajoutant que cela est vérifiable dans le procès-verbal de la réunion de la troisième Commission. « La délégation du Mali a immédiatement signalé ce problème technique et cette déclaration paraîtra dans le procès-verbal de la réunion de la troisième Commission.

A ses dires, contrairement aux informations véhiculées sur les réseaux sociaux, le Mali est co-auteur de ce projet de résolution et a « logiquement voté en sa faveur au moment de son adoption en Commission ». Tout en précisant que le processus d'adoption de ce projet de résolution n'est pas achevé, l'ambassadeur a rassuré que son pays a aussi émis son intention de vote en faveur de cette résolution, notamment, à travers le portail électronique des Nations Unies dédié à cet effet à l'instar des autres victimes de la même situation.

Il faut souligner que le vote final sur le texte aura lieu, en Plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies dans les semaines à venir.

Issa Djiguiba / Source : LE PAYS

Mali : 1ère édition de la journée nationale des chefs traditionnels

Sur l'initiative du Président de la Transition, Chef de l'État, le Colonel Assimi GOITA et par décret n° 2022-0128 /PT-RM du 4 mars 2022, Instituant, LE 11 novembre, journée nationale des légimités traditionnels du Mali.

Le Mali va célébrer pour la première fois dans son histoire, cette journée sur toute l'étendue de son territoire, sur le thème : "Place et rôle des légimités traditionnelles dans la réconciliation nationale, la promotion de la paix, de la cohésion sociale et la refondation de l'État"

Lancement officiel

Le Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, M. Ondogoly Guindo, dans son discours de lancement officiel, tenu au sein de son département, le 04 novembre 2022, a signifié que : "La célébration de la journée des légimités traditionnelles est une volonté du Chef de l'État S.E le Colonel Assimi GOITA, de conférer à l'État, une gouvernance vertueuse, ancrée dans les valeurs incarnées et perpétuées par ses hautes personnalités qui jouent encore un rôle sociopolitique, économique et culturel éminemment important à la base".

Ensuite, il ajoute : "Il s'agit d'accorder l'audience et le crédit nécessaire à leur avis dans la prise de décision, sur les questions de développement et de vie de la nation".

Les objectifs de la journée

Cette journée vise donc à :

- mieux faire connaître les légimités traditionnelles par la jeunesse ;
- valoriser les fonctions des légimités traditionnelles ;
- raffermir l'ancrage des légimités traditionnelles dans la vie politique, économique, sociale et culturelle ;
- s'appuyer sur le système de gouvernance des légimités traditionnelles pour soutenir la refondation de l'État ;
- informer et sensibiliser les jeunes générations à s'inspirer des valeurs de sociétés, des légimités traditionnelles pour l'éducation civique et morale et la construction citoyenne ;
- renforcer la synergie d'action entre les pouvoirs publics et les légimités traditionnelles.

Le programme de la journée

- Conférence-débats autour du thème central ;
- Jeux concours, sur l'ORTM dans l'émission Ambiance-Midi et les radios locales, conçus comme activité d'éducation visant à éveiller chez les enfants la curiosité ;
- exposition photos et collection des photos sur les légimités traditionnelles ;
- Consultations médicales ophtalmologues à la Maison des Aînés.

Peuple souverain du Mali !

Vous êtes tous invités à vivre ce moment historique avec nos chefs traditionnels et leurs redonner la place qui leur est sienne dans notre société moderne.

Narcisse LOTI / Source : Bamada



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Situation sécuritaire : Les FAMA infligent de lourdes pertes aux terroristes

Durant le mois d'octobre, les forces armées maliennes ont neutralisé 133 terroristes, interpellé 122 présumés terroristes, récupéré ou brûlé 60 motos, mis la main sur 99 armes, neutralisé 10 engins explosifs improvisés, détruit 7 bases terroristes. Au cours de la même période, 207 opérations aériennes ont été menées. L'information a été donnée par le premier responsable de la direction de l'information et des relations publiques des armées (DIRPA), le Colonel Souleymane Dembélé, le lundi 7 novembre 2022, au cours sa traditionnelle conférence de presse. L'objectif de cette sortie visait à faire le point de la situation sécuritaire en donnant l'information, juste et vraie, aux populations à travers les médias...

Les Forces Armées Maliennes maintiennent leur dynamique offensive de recherche, de neutralisation des terroristes et de destructions de leurs sanctuaires dans le cadre de l'opération Kélétiogui et du plan Maliko. Elles consolident progressivement les acquis opérationnels face aux terroristes. Cependant, s'ils adoptent la stratégie de l'évitement sur terrain, les terroristes procèdent toujours aux poses d'EEL et à des attaques complexes sur nos forces en mouvement. A cela s'ajoute des enlèvements de civils avec demandes de rançons ou avec assassinats.

Pour le patron de la direction de l'information et des relations publiques des armées (DIRPA), le Colonel Souleymane Dembélé, la communication est nécessaire de nos jours compte tenu de la situation. La DIRPA, par cet exercice réfléchi, se donne le devoir d'éclairer la lanterne de l'opinion nationale et internationale. La situation sécuritaire du mois d'Octobre 2022 a été relativement calme. Mais, elle reste précaire à présent face aux actions de prédation des groupes terroristes sur les populations civiles avec des enlèvements, des menaces, des assassinats ciblés.

« **Nous traversons une période très sensible avec la fin des travaux champêtres caractérisée par les récoltes. Évidemment, les terroristes vont vouloir collecter la « zakat » sur les productions avec des populations déjà éprouvées par des années de [souffrances]. De la manière dont les FAMA ont veillé pour une bonne campagne agricole, les FAMA mettront tout en œuvre pour assurer de très bonnes récoltes au profit des populations. Les actions de nos forces dans tous les théâtres d'opérations prouvent à suffisance l'autonomisation des FAMA qui, pendant une dizaine d'années, avaient été**



assujetties avec un cliché prédateur d'une armée mal formée, mal entraînée et mal équipée », a-t-il précisé.

Des victoires éclatantes !

Les récentes prouesses engrangées illustrent parfaitement l'engagement des FAMA d'en finir avec les forces du mal. C'est ainsi que, durant le mois d'octobre, les FAMA ont mené plusieurs actions de recherches et d'exploitations de renseignements, des interpellations, des patrouilles d'opportunité, des opérations aéroportées, des missions de reconnaissances offensives appuyées ou non par des frappes aériennes.

Le directeur de la DIRPA a également informé que les FAMA ont secouru, ce mois, plus d'une dizaine d'enfants affamés et malades, suite à une opération dans le village de Baboye région de Bandiagara.

Le respect du droit de l'Homme

au cœur de toutes les actions des FAMA

Contrairement à certaines allégations - visant à ternir l'image des FAMA - le respect des droits de l'Homme se trouve au cœur de leurs actions. Dans la même veine, l'Etat - major Général des armées appelle, une fois de plus, à la vigilance et à la retenue contre ces velléités propagandistes, d'intox et de désinformation de certains médias, dont le seul but est de semer le chaos, la haine, la division et la désolation au Mali.

Par ailleurs, les autorités de notre pays - déterminées à faire la lumière sur d'éventuels assassinats de 53 civils dans le village Gouni - Habé, dans le secteur de Bandiagara, région de Mopti - ont annoncé des investigations en ce sens. En attendant, il convient pour chaque malien de faire confiance à la Justice, la seule habileté à dire le droit.

■ Ibrahim Sanogo

COP 27 en Égypte : Le Mali plaide pour l'accès aux financements

Une délégation conduite par le Ministre de l'assainissement et du développement durable prend part, en Égypte, aux travaux de la 27^{ème} édition de la conférence mondiale des parties sur les changements climatiques, COP27, lancée le dimanche 06 novembre 2022. Selon des acteurs du Niger, du Burkina et du Mali, les enjeux de cette rencontre sont énormes pour le Sahel....

Le Premier ministre par intérim le Colonel Abdoulaye Maïga était arrivé, hier dimanche 6 novembre 2022, à Sharm El Sheikh, en d'Égypte pour prendre part à la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27).

En effet, les terres continuent de se dégrader, la planète à se réchauffer ; et la disparition des espèces reste inquiétante à travers le Sahel et le monde entier. C'est dans ce contexte qu'intervient la 27^{ème} édition de la conférence mondiale des parties sur les chan-

gements climatiques (COP27). La rencontre de 13 jours mobilise les dirigeants, acteurs de la société civile et experts du monde pour trouver une solution au réchauffement de la planète. A cette COP27, le Mali sera représenté par une importante délégation, conduite par le Premier ministre par intérim Abdoulaye Maïga. S'agissant des enjeux pour le pays : les autorités de la transition entendent mettre l'accent notamment sur l'accès aux financements.

« **La finance ! Parce que depuis Copenhague en 2009, on parle de financements. Mais en réalité, quand on fait une évalua-**

tion entre ce qui est disponible par rapport aux besoins, il y a un grand écart », regrette le point focal national changement climatique pour le Mali.

Pour Drissa Doumbia « **il s'agit de mettre la pression au sein de nos groupes de négociation sur la communauté internationale de respecter ses engagements** ».

Les jeunes ne restent pas en marge

Quelques jours avant le démarrage de cette COP 27, des jeunes activistes ont organisé une conférence sur le climat à Niamey au Niger. Les échanges ont porté sur les enjeux de la conférence sur les changements climatiques.

« **Plusieurs jeunes ont été sponsorisés par des institutions et qui ont renforcé la délégation nigérienne de la COP pour porter les messages de notre jeunesse, porter les évidences** », explique le Directeur exécutif de JVE- Niger (jeunes volontaires pour l'environnement). « **Vous savez qu'au Niger, nous souffrons trop des inondations et de l'impact des sécheresses** », rappelle Sani Ayouba.

Au Burkina Faso, la lutte contre les changements climatiques est une question d'urgence. Cependant, « **il est important que les actions climatiques soient au cœur des décisions qui seront prises durant les négociations de cette COP** ». C'est le souhait de la jeune burkinabé Risnata Ouédraogo. Elle l'a fait savoir au cours d'une formation, visant à mieux outiller les jeunes à la préservation de l'environnement à Ouagadougou.

« **Mon message à l'endroit des représentants de la jeunesse à la COP 27, c'est qu'ils puissent plaider et demander aux acteurs climatiques de renforcer et de doubler leurs engagements** », insiste Risnata Ouédraogo.

Notons que cette COP27 se tient dans un contexte où de nombreux experts s'interrogent sur la pérennité de l'accord de Paris sur le climat. Cet accord a pour but de lutter contre la pollution afin de protéger la planète et les êtres vivants. Néanmoins, les contributions des pays restent insuffisantes, à ce stade, déplorent des environnementalistes.

■ Binadjan Doumbia



Recrutement d'enseignants-chercheurs : Le collectif des docteurs vacataires projette une marche ce vendredi

Le collectif des docteurs vacataires des universités, instituts et grandes écoles du Mali contestent toujours les résultats du dernier concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre de l'année 2021. Il projette, le 11 novembre prochain, une marche pacifique de contestations...

Un mois après la proclamation des résultats du concours du recrutement des Maitres-assistants au titre de l'année 2021, les docteurs vacataires des universités, instituts et grandes écoles envisagent de battre le pavé, contre ce qu'ils qualifient « d'injustice » et de « favoritisme ». En effet, après des communiqués de dénonciation et de protestation, des conférences de presse, le collectif des docteurs vacataires montent au créneau et fustigent « **le silence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** ». Envisage même des actions pour protester contre ce silence. La première de ces actions futures sera une marche, prévue pour le 11 novembre.

Les docteurs vacataires maintiennent leur accusation

Dans son communiqué, qui nous est parvenu, le collectif dénonce la violation de la constitution du Mali et autres textes régissant l'enseignement supérieur. Les vacataires dénoncent également la violation de l'arrêté N°2013-3116/MESRS-SG du 31 juillet 2013 fixant les conditions du recrutement dans l'enseignement supérieur. Aussi, déplorent-ils la violation du communiqué N°2022/00000010/MESRS-SG du 19 mai 2022 portant ouverture du recrutement sur titre de Maitres-assistants et par voie de concours d'assistants. De même, les plaignants affirment avoir fait le constat de l'admission - des fils, frères et proches de certains responsables académiques - au concours. Ces candidats, selon eux, ne méritaient pas d'être admis. Face au silence du ministre, le collectif des docteurs vacataires compte se battre jusqu'au bout. D'où l'annonce d'une marche ce vendredi. « **Par ailleurs, dans le cadre de ses futures actions, le collectif organisera, le**



vendredi 11 novembre 2022, une marche pacifique pour dénoncer l'injustice, le népotisme et le favoritisme ayant entaché la transparence et la crédibilité des résultats du dernier recrutement sur titre de Maitres-assistants dans l'enseignement supérieur au Mali », ont écrit les docteurs vacataires des universités, instituts et grandes écoles.

Aussi, le collectif se réserve le droit d'une action judiciaire contre l'État. « **Le collectif des Docteurs vacataires des universités, instituts et grandes écoles du Mali n'exclut pas le recours à la voie judiciaire, si les doléances énumérées restent sans suite d'ici le 20 novembre 2022** », a précisé le collectif.

Les doléances

Bien qu'il envisage des actions d'envergure, le collectif des docteurs vacataires a formulé des doléances auprès des autorités, dont, entre autres : la suspension de l'exécution du communiqué N°2022-000035-MESRS-SG du 06

octobre 2022 et l'ouverture immédiate d'enquêtes judiciaires pour faire la lumière sur tout le processus du recrutement des Maitres-assistants, la réparation intégrale des dommages causés aux candidats injustement écartés et exclus du processus et l'ouverture d'un nouveau processus de recrutement des Maitres-assistants avant fin 2022.

« Tout a été fait dans la transparence » selon le département

De son côté, le département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique a expliqué, lors d'une conférence de presse tenue le 11 octobre dernier, que le processus a été intégralement transparent. « **Nous n'avons fait que ce qui est réglementaire. Tout a été fait dans la transparence. Nous assumons le travail qui a été fait dans l'équité. En notre âme et conscience, nous avons fait le travail honnêtement** », a soutenu M. Amadou Ouane.

Anguimé Ansama

Plaidoyer en faveur de l'Éducation non formelle : Le bureau national du COSENF mis en place

Les acteurs de la société civile, dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle, ont procédé à la mise en place du bureau national de la coalition de la société civile pour l'éducation non formelle (COSENF). C'était au cours d'un conclave qui s'est tenu les 3, 4 et 5 novembre 2022 au Centre national des ressources de l'éducation non formelle (CNR-ENF). Aussi, les participants à la rencontre ont-ils bénéficié de sessions de renforcement des capacités....



Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « **Partenariat de la société civile pour un plaidoyer en faveur de l'éducation non formelle** » au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad.

C'est grâce à un financement triennal du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), composante OC3, que le consortium - composé de GRADE Africa (chef de file) au Niger, de l'Association pour la promotion de l'éducation non formelle (APENF) au Burkina Faso, de l'Association Pour l'Appui aux Populations Rurales du Mali (AAPPOR/Mali) et l'ONG Université populaire du Tchad - met en œuvre ledit projet dans ces différents pays.

GRADE Africa assure le lead de la mise en œuvre du projet, prévue pour une durée de trois ans, soit de novembre 2021 à avril 2024.

Il a pour objectif de créer un environnement sous régional favorable à la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle, propice à une meilleure collaboration entre les gouvernements et la société civile au niveau des 4 pays cibles. Le projet prend en compte l'aspect systémique des contraintes à la création d'un environnement sous régional favorable à la promotion de l'AENF et propice à une

meilleure synergie entre les acteurs clés.

C'est dans ce cadre qu'une rencontre a regroupé, au Mali, les acteurs de la société civile active dans le domaine de l'AENF pour une durée de trois jours.

Au terme des travaux, un bureau de 7 membres a été mis en place et dirigé par Fakassi FOFANA de APPOR-Mali. Aussi, les capacités des membres de la COSENF, ainsi que celles des autres acteurs de l'AENF, ont été renforcées à travers deux sessions de formation.

La première a porté sur « la formation des acteurs AENF membres de la COSENF sur la communication stratégique » avec comme objectif de renforcer les capacités des acteurs qui sont dans le sous-secteur de l'AENF en matière de communication stratégique et média.

A travers cette session, il s'agissait, entre autres, de préparer les acteurs à mieux communiquer un message stratégique pour atteindre les objectifs fixés ; d'apprendre aux participants les enjeux d'une communication d'influence, sa définition, ses objectifs, ses moyens et finalités en vue de construire un réseau de relations et mettre les médias à contribution, etc. ; d'inculquer aux participants la stratégie de communication d'influence en

fonction des différents types de médias et rencontres.

Par ailleurs, il s'agissait également d'orienter les participants à développer une communication d'influence dans la relation, les techniques de l'argumentation, de rhétorique et de dialectique, anticipation et préparation de réponses appropriées.

La deuxième session était axée sur l'utilisation des données probantes. Elle avait pour objectif d'Assurer la formation des membres de la COSENF sur l'utilisation des données probantes (Comment accéder, comprendre et utiliser les données probantes dans le sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle) ; d'évaluer les participants sur l'assimilation de la formation et d'imprégner les acteurs AENF des activités de la COSENF.

Cette activité a connu la présence du directeur national des ressources de l'éducation non formelle, Boubacar TABOURE ; du président l'Association Pour l'Appui aux Populations Rurales du Mali (AAPPOR/Mali), Fakassi FOFANA et du doyen Abdoulaye Modibo DIAKITÉ, du réseau Yelen Bulon.

■ Maffenin Diarra

Assemblée Générale de l'ATSR : Sibiri DIARRA élu nouveau président

Les travaux de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association des travailleurs sociaux à la retraite (ATSR) se sont déroulés les 5 et 6 novembre 2022, dans la salle de conférence de la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSES). Cette activité était couplée à une session extraordinaire consacrée à la relecture des textes de l'organisation. Aux termes des travaux, Sibiri DIARRA a été élu président.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre de la Santé et du Développement Social, Mme Diéminatou SANGARÉ ; en présence du directeur nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire, Mohamed Bassirou TRAORE ; de la secrétaire administrative de l'ATSR ; des représentants de la CANAM, de l'INPS et de plusieurs autres structures.

L'Association des travailleurs sociaux à la retraite (ATSR) est un regroupement permanent de retraités attentifs aux actions sociales dans notre pays. Elle vise entre autres à promouvoir la solidarité et l'entraide entre ses membres, et avec la jeune génération ; appuyer les professionnels de l'action sociale de l'Etat, des organisations de la société civile et à contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de solidarité et de l'action sociale et solidaire ; à s'investir dans la promotion des droits humains pour le rayonnement de l'action sociale.

Dans son discours, la ministre la Santé et du Développement Social, Mme Diéminatou SANGARÉ, a déclaré que la solidarité et l'action sociale occupent une place de choix dans les préoccupations des plus hautes autorités du pays.

A cet égard, elle a rappelé que, peu de temps après la mise en place de l'actuel gouvernement, le Président de la Transition, le Colonel Assimi GOÏTA, a reçu le Conseil national des personnes âgées pour s'imprégner des préoccupations des personnes du troisième âge.

« Suite à cette rencontre, le 22 septembre 2022, le président de la République a procédé au lancement des travaux du complexe hospitalier de 4^e référence. Une superficie de 10 hectares est réservée à la gériatrie. Quand ce projet sera terminé, les personnes âgées auront un endroit sûr et sécurisé pour faire le bilan de leur état de santé ou se reposer », a-t-elle souligné.



De plus, elle a précisé que, pendant le mois de la solidarité qui vient de prendre fin, le Président Assimi a rendu hommage au doyen d'âge du district.

En outre, elle a annoncé que son département envisage de donner un nouveau souffle à la Maison des Aînés à travers la création du département gériatrie dans le nouveau centre hospitalier en chantier.

De même, la ministre de la Santé et du Développement Social Mme Diéminatou SANGARÉ a invité les membres de l'ATSR à prier pour le Mali.

« Nous avons toujours besoin de vos conseils, de vos bénédictions », a-t-elle dit.

Pour faciliter l'accès aux différents services de protection sociale des personnes âgées, elle a souligné que l'INPS et la CMSS, sont en train de développer d'autres mécanismes comme le lancement d'un numéro vert pour les services de renseignement ainsi que le paiement des petites pensions par Mobile Money pour limiter les déplacements des retraités.

Après deux jours d'intenses travaux, Sibiri DIARRA a été élu nouveau président de l'Association des travailleurs sociaux à la retraite. A l'occasion, il a dit placer son mandat sous le signe de la cohésion et de la solidarité entre les membres de l'ATSR.

En somme, le président de l'ATSR a invité tous les membres et sympathisants de l'organisation à se mobiliser auprès des autorités de la transition, pour le rayonnement de l'Action sociale au Mali.

■ Maffenin Diarra



Mali : Un commandant de renom appelle tous les Touaregs à se battre contre l'EI



Un commandant de renom de l'armée malienne combattant les jihadistes au Mali a appelé les jeunes Touaregs dans le pays et à l'extérieur à se battre contre l'expansion du groupe Etat islamique dans le

Nord, dans un message audio circulant sur Whatsapp.

Le général touareg El Hadj Ag Gamou, figure majeure du conflit malien engagée dans les combats contre l'organisation Etat islamique

au Grand Sahara (EIGS, affilié à l'EI), "donne dix jours à tous les jeunes Touaregs d'Algérie, Libye et d'ailleurs pour rejoindre les environs de Gao", plus grande ville du nord du Mali en proie aux violences du groupe jihadiste, dans un message en langue tamashek authentifié par l'AFP.

El Hadj Ag Gamou est l'un des leaders d'un groupe armé pro-gouvernement, le Groupe d'autodéfense touareg Imghmad et alliés (GATIA), tout en restant officiellement général de l'armée nationale.

L'EIGS multiplie depuis mars les offensives dans les immenses régions de Gao et Ménaka.

</p>

L'ONU a exprimé à différentes reprises sa préoccupation devant la dégradation de la situation.

Les syndicats de la région de Gao ont appelé à un arrêt de travail de 48 heures mardi et mercredi pour protester contre la dégradation de la situation sécuritaire et "l'inaction du gouvernement".

Lundi, la junte au pouvoir n'avait ni réagi aux propos du général Gamou.

Près de Gao, l'Etat a une très faible présence et les populations, principalement des nomades vivant dans des campements éparpillés dans le désert, sont prises entre deux feux, victimes de massacres et de représailles parce que soupçonnées de pactiser avec l'ennemi, ou privées de moyens de subsistance. La communauté touareg est composée de dizaines de sous-communautés nomades établies dans le Sahara entre plusieurs pays, principalement au Mali, en Algérie, au Niger, et en Libye.

En 2012, des groupes armés indépendantistes à majorité composés de combattants touareg ont déclaré indépendant un territoire du nord du Mali, qu'ils ont appelé Azawad, avant d'abandonner leurs velléités indépendantistes en signant trois ans plus tard un accord de paix avec Bamako. D'autres ont rejoint la nébuleuse jihadiste d'Al-Qaïda, aujourd'hui dirigé par Iyad Ag Ghali, lui-même Touareg.

AFP



Bientôt la rentrée académique 2022-2023



Apprendre pour réussir sa vie et dans la vie et servir l'humanité
Passez une année universitaire subliminale avec UCAO-UUBa

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
Unité Universitaire à Bamako



Hamdallaye - porte 85 - Rue 109
BP E4165 Bamako MALI



+223 20 29 56 31 / 20 29 56 28



ucao.uuba@gmail.com



Université catholique de l'Afrique de l'Ouest de Bamako



www.ucao-uuba.org

Présidence de l'URD : Gouagnon Coulibaly confortablement installé !

Au terme d'un feuilleton judiciaire de plus d'une année, l'Union pour la République et de la Démocratie (URD) a, désormais, un président. Monsieur Gouagnon Coulibaly, en effet, a été installé dans ses fonctions de président du parti URD, hier lundi 7 novembre 2022 au siège de la formation politique. Ceci, marque-t-il la fin des discordes qui auront miné le parti de l'ancien chef de file de l'opposition, feu Soumaïla Cissé ?



Cette guerre, autour de l'héritage politique de « Soumi champion », oppose deux clans. Après moult décisions contestées, le premier vice-président, Pr Salikou Sanogo et son groupe semblent avoir perdu le combat contre Gouagnon Coulibaly. Car, celui-ci, déjà confirmé en avril dernier par la Cour d'Appel, est désormais le nouveau président de l'URD, installé le lundi 7 Novembre 2022 dans ses fonctions.

Au lendemain de la disparition de Soumaïla Cissé, son parti l'URD connut une guerre des clans entre Pr Salikou Sanogo et Gouagnon Coulibaly ; guerre qui aura causé beaucoup de mal à cette formation politique.

Élu par un congrès extraordinaire mais contesté par le vice-président Pr Salikou Sanogo qui assurait l'intérim du parti, Gouagnon a été finalement confirmé président de l'URD par la Cour d'Appel par une décision de justice. En effet, le 4 avril 2022 les juges avaient validé l'élection de Gouagnon Coulibaly au poste pré-

sident du parti, à l'issue du congrès extraordinaire du 16 janvier 2022. C'est, semble-t-il, cette élection qui aurait déclenché la guerre froide.

A travers un communiqué signé par le secrétaire général Daouda Touré de l'URD, Pr Salikou Sanogo, avait catégoriquement contesté la décision du tribunal de la grande instance de la Commune V qui a tranché en faveur de Gouagnon Coulibaly. « **Le tribunal de la Grande instance de la commune V a reconnu le congrès extraordinaire auquel Gouagnon Coulibaly a été élu par unanimité par les délégués présents à cette rencontre** », avait informé le tribunal de la commune V.

A l'époque, l'URD avait annoncé - par un communiqué de son secrétaire - faire usage des voies de recours appropriées contre la décision rendue publique le 04 avril 2022 par le tribunal de grande instance de la commune V du district de Bamako à l'effet de permettre à la cour

d'Appel de Bamako de réexaminer le dossier. En attendant « **Le professeur Salikou Sanogo, président par intérim de l'Union pour la République et la Démocratie continuera à présider les destinées du parti jusqu'à une décision définitivement exécutoire** », avait-il mentionné dans le communiqué. La Cour d'Appel de Bamako, au 22 avril 2022, avait annoncé la suspension de M. Salikou Sanogo et M. Gouagnon Coulibaly. A tous les deux, il était donc interdit d'agir en qualité de président de l'URD jusqu'à la décision de la Cour d'appel à Bamako.

Le clan Sanogo avait également rappelé que l'information judiciaire ouverte contre Gouagnon Coulibaly et autres pour faux et usage de faux devant le juge d'instruction du 9ème cabinet du Tribunal de Grande instance de la commune III se poursuivait normalement. Quelques mois après, la décision de la Cour d'Appel tombait. Gouagnon Coulibaly est confirmé dans son poste de président au dé-

triment du Pr Salikou Sanogo. Cette décision met il fin à un feuilleton judiciaire à rebondissement qui aura fait du tort à la cohésion et la stabilité connues au sein de l'URD avant le décès brutal de son président fondateur, feu Soumaila Cissé.

Le début de l'implosion

La guerre des clans aura beaucoup affaibli l'héritage politique de Soumaila Cissé. Aujourd'hui, nonobstant la décision de la Cour d'Appel, le constat amer est celui d'un bicéphalisme de fait à l'URD qui risque de conduire à son éclatement.

Rappelons que le clan du Pr Sanogo avait exclu 11 membres dont Igor Diarra et l'actuel président Gouagnon Coulibaly, et suspendu 19 autres cadres. Une décision que Gouagnon Coulibaly avait à l'époque dénoncée.

Selon le nouveau président, depuis le 10 février 2021, une première rencontre sur la vie du parti, avait tenté de mettre en place des commissions afin assurer la continuité du parti. Sans succès. Il semblerait, toujours selon le désormais président, que les obstacles émaneraient du premier vice-président Salikou Sanogo. Pour Gouagnon Coulibaly « **le but évident du vice-président du parti, Salikou Sanogo est de tromper l'opinion publique nationale après avoir perdu définitivement la légitimité démocratique du parti dont le point d'orgue a été l'organisation du premier congrès du parti tenu le 16 janvier 2022** ».

Pour le président Gouagnon Coulibaly, il n'est pas question d'accepter que la minorité dirigée par Salikou Sanogo prenne des « **mesures d'exclusion et de suspension** » contre des cadres éminents du parti qui ont consenti des sacrifices énormes pour l'URD. Celui qui dénonçait la « **désinvolture** » du Pr Salikou Sanogo et sa « **gestion clanique et anti-démocratique du parti** », a désormais les clés du parti en main. Saura-t-il se rabibocher avec ses camarades ? Quel avenir pour l'URD ? Quelles suites pour l'héritage de Soumaila Cissé ?

■ Binadjan Doumbia

Cheick Sidi Diarra sur avant-projet de constitution : Le texte érige les forces armées en une institution



Cheick Sidi DIARRA, président du mouvement Anw Be Faso Do a apporté sa contribution à l'amélioration de l'avant-projet de texte de la constitution, à travers une note dans laquelle, il fait part ses observations. L'ancien diplomate malien relève si le présent texte devait être adopté tel quel, nous aurions une IVe République outrageusement présidentielle, le Président de la République (PR) s'arrogeant presque tous les pouvoirs sans contre-pouvoirs réels. A côté du Président de la République, toutes les autres insti-

tutions seraient naines. De même, il pense que le texte de l'avant-projet de Constitution érige les Forces armées en une institution de la catégorie des institutions de l'Exécutif. Elles sont inscrites au Chapitre V du Titre III consacré au Pouvoir Exécutif.

Le 16 juillet dernier, Nous réagissons, sur la page Anw Bè Faso Do, à la publication du Décret n° 2022-0342/PT-RM créant la Commission nationale chargée de l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Depuis cette date, et malgré nos réserves par

rapport à l'initiative, plusieurs actes ont été posés dans le sens de sa matérialisation. Les membres de la commission ont donc soumis à l'appréciation de l'initiateur du processus un « avant-projet de constitution » qui a, depuis, été versé dans le champ public.

Dès lors, nous nous sentons interpellés en tant que citoyens de participer au débat de fond sur la question, cela, malgré nos réserves. L'élaboration d'une Constitution est l'acte juridique majeur par excellence qu'un État puisse poser. Elle façonnera des institutions qui vont régir la vie de la Nation pour des décennies. Nous ne pouvons donc pas boudier cette responsabilité qui est la nôtre d'y prendre la part.

Nous allons d'abord saluer les auteurs du texte pour le travail accompli et pour leur courage par rapport aux choix qu'ils ont effectués sur les thèmes traités.

Nos observations s'articulent autour d'un certain nombre de questions liées à la forme et d'autres questions relevant du fond.

I- Les questions de forme :

A- Le Préambule :

Le préambule est libellé dans le format d'une RESOLUTION alignant une liste de circonstances contextuelles suivies de RECOMMANDATIONS.

Cette formule mérite de figurer dans la Note contextuelle expliquant l'esprit du texte de la Constitution. Elle ne mérite pas de figurer dans le texte de la Constitution, car elle réduit le caractère EXECUTOIRE des dispositions d'une constitution.

Cela n'enlève en rien la valeur du texte contextuel parce que l'interprétation de la Constitution se fait en associant le texte de la constitution et l'esprit (c'est-à-dire le contexte et les circonstances) qui a conduit à son élaboration.

En lieu et place d'une telle approche, nous souhaitons que le Préambule soit consacré aux principes et fondements qui sous-tendent la nouvelle constitution. Ce sont essentiellement les valeurs sociétales sur lesquelles on veut fonder la nouvelle constitution :

B- Une multitude de dispositions relevant des domaines législatif et réglementaire doivent être prises en charge

ailleurs que dans l'avant-projet de constitution.

Il en est ainsi de l'article 30 qui consacre Bamako comme capitale du Mali tout en renvoyant à l'adoption d'une loi le changement de capitale. Là il y a d'abord un problème de parallélisme de forme, c'est-à-dire que si la constitution désigne Bamako comme capitale, c'est la même constitution, et non pas une loi qui doit procéder au transfert de la capitale dans une autre ville. Le deuxième problème est que le choix de la capitale relève de l'organisation du territoire, donc du domaine de la loi.

L'article 34 relatif à la responsabilité des autorités quant à la sauvegarde de « l'intérêt général » relève du droit administratif, pas de la constitution ;

Article 35, les sanctions encourues du fait du détournement des ressources relèvent du droit pénal donc de la loi ;

Les articles 82 à 86 consacrés au rôle de l'Administration ne méritent pas de figurer dans un projet de constitution, car l'Administration n'est pas une institution souveraine. C'est un outil au service de l'Exécutif pour l'appuyer dans l'exécution de ses missions de service public. Cela relève du droit administratif, pas du droit constitutionnel ;

L'article 87 (nouveau) est consacré aux autorités administratives autonomes qui ont un statut assimilable aux institutions. Cet article renvoie à la loi pour leur création. Nous estimons qu'elles ne méritent pas d'être listées dans la constitution ;

Les articles 88 à 92 consacrés aux forces armées et de sécurité n'ont pas leur place dans un texte de constitution. L'organisation des forces armées et de sécurité est du domaine de la loi : L'article 110 relatif aux sanctions contre le député ou le conseiller pour non-participation aux travaux relève du Règlement intérieur de ces institutions, pas du texte de la constitution : L'article 132 qui stipule que la justice est rendue au nom du peuple n'a pas sa place dans le dispositif. Il mérite de figurer dans le Titre « principes et fondements » devant remplacer le préambule actuel ;

L'article 135 relatif aux manquements du magistrat à ses devoirs est du domaine administratif et pénal. Il relève donc la loi ;

Les articles 152 à 158 consacrés aux attributions de la cour constitutionnelle et à son

fonctionnement doivent être transférés dans la loi organique prévue à cet effet ;

De même, les articles 163 à 167 sur les attributions de la cour des comptes doivent être transférés dans la loi organique prévue par l'article 169 ;

Les articles 171 à 173 relatifs aux attributions du Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) relèvent de la loi organique, de même que les articles 175 à 178 sur l'organisation et le fonctionnement du CESCE ; Les articles 181 à 184 relèvent de l'organisation du territoire, donc du domaine de la loi ; L'article 185 définit le rôle des légitimités traditionnelles. Elles ont une importance telle qu'elles devraient figurer dans la catégorie des Autorités Indépendantes faisant l'objet d'une loi organique. Toutefois, elles ne doivent pas figurer dans un texte de constitution.

C- Quelques concepts de droit à revoir :

Notre attention a été particulièrement retenue par la répétition de l'expression « suffrage universel direct ou indirect ». A notre sens, un suffrage ne peut être universel que s'il est direct. Dès l'instant que vous avez un suffrage indirect, cela voudra dire que c'est un groupe plus restreint d'élus qui votent. Par exemple, l'élection d'un maire par le conseil municipal ne se fait pas au suffrage universel parce que c'est un groupe de grands électeurs qui le choisissent.

L'ordre des articles 1er et 2e a été interverti. Pourquoi ? Il vaut mieux maintenir l'ordre actuel dans la Constitution de 1992, car la personne humaine est au centre de tous les droits et devoirs énumérés. L'existence de ces droits et obligations suppose d'abord que la vie humaine soit préservée. C'est là un droit fondamental.

II OBSERVATIONS DE FOND

A- Une IVe République Présidentialiste à outrance :

Si le présent texte devait être adopté tel quel, nous aurions une IVe République outrageusement présidentielle, le Président de la République (PR) s'arrogeant presque tous les pouvoirs sans contre-pouvoirs réels. A côté du Président de la République, toutes les autres institutions seraient naines.

Voici pourquoi :

Le PR détermine la politique de la Nation (article 44). Ce rôle est dévolu au Premier Ministre (PM) dans la Constitution actuelle ; Le PR nomme le PM et met fin à ses fonctions sans attendre la lettre de démission du PM (article 57) ;

Le PR nomme les ministres après avoir « consulté » le PM (article 57). Le choix des membres ne se fera plus sur « proposition du PM ». Le PR met fin aux fonctions des ministres individuellement. Il n'est plus question de démission du gouvernement. Le sort du PM ne sera pas lié à celui de ses ministres. L'esprit de solidarité et de collégialité gouvernementales en prend un coup ;

Le gouvernement ne sera plus consulté par le PR pour initier un Référendum (article 60). Il exerce désormais ce pouvoir concurremment avec les Présidents des deux chambres du Parlement ;

Le PR fait un discours annuel sur l'état de la Nation devant les deux chambres réunies en Congrès. Le Plan d'action que le PM présentera au Parlement suite au discours du PR sera soumis à débat, mais pas au vote. Il n'y a plus de Déclaration de politique du gouvernement. Celui-ci ne sera plus responsable devant le Parlement, mais plutôt devant le PR exclusivement ;

Le PR demeurera le Président du Conseil supérieur de la magistrature (article 64) ; Le PR est le chef suprême des armées. Il ne mettra plus les forces armées et de Sécurité à la « disposition du PM » pour l'exécution des lois et des règlements et pour la conduite de la politique nationale ;

Le PR est le chef de l'Administration. Il nomme aux emplois supérieurs, civils et militaires ; Le PR nomme les juges de la Cour suprême, les juges à la cour des comptes. Il formalise la nomination des Conseillers de la cour constitutionnelle ;

Le PR a l'initiative de la loi ;

Il prend les décrets, seul ou en Co signature ; Il promulgue les lois, les résultats des référendums ;

Il négocie et ratifie les traités internationaux soumis à ratification ;

Le PR nomme les ambassadeurs, reçoit les lettres de créance des ambassadeurs étrangers accrédités au Mali ;

Il nomme les gouverneurs etc.

En contrepartie, une procédure de destitution

pour « haute trahison » est prévue, mais dont la mise en œuvre sera confiée à une commission parlementaire qui peut classer le dossier sans suite, sans en référer au Parlement.

B- Un Premier Ministre inexistant

Le Premier Ministre se contente de conduire la politique nationale définie par le PR. Il est chargé d'exécuter les lois et règlements, mais ne dispose pas des forces armées et de sécurité pour le faire.

Il dispose de l'administration.

Il ne présente plus de Déclaration de politique générale, mais plutôt un Plan d'action inspiré de l'état de la Nation.

Il n'exerce plus aucune autorité sur ses ministres, puisque leur sort n'est pas lié au sien. Les ministres feront allégeance au PR désormais. La coordination gouvernementale sera difficile à exécuter.

C- Une IVe République des Forces armées et de Sécurité :

Le texte de l'avant-projet de Constitution érige les Forces armées en une institution de la catégorie des institutions de l'Exécutif. Elles sont inscrites au Chapitre V du Titre III consacré au Pouvoir Exécutif.

Or, « Les Forces armées et de sécurité sont au service de la Nation. Elles sont républicaines, apolitiques et soumises à l'autorité politique. » (Article 89).

En clair, nous estimons que le fait que les forces armées et de sécurité soient aujourd'hui en charge des destinées du pays, cela est le résultat d'une voie de fait. Cette charge est par nature transitoire. Cela n'en fait pas une institution. Les forces armées sont un outil au service de la Nation pour mettre en œuvre la politique de défense et de sécurité définie par le Président de la République avec le soutien du Conseil de Défense (article 63) ;

D- Une IVe République de l'Administration Publique :

Tout comme les forces armées et de Défense, l'Administration Publique a également été érigée en une institution de la République au titre du pouvoir exécutif (chapitre III, TITRE III). Les articles 82 à 86 consacrés au rôle de l'Administration ne méritent pas de figurer dans

un projet de constitution, car l'Administration n'est pas une institution souveraine. C'est un outil au service de l'Exécutif pour appuyer dans l'exécution de ses missions de service public. Cela relève de la loi et du droit administratif, pas du droit constitutionnel ;

E- Un parlement aux pouvoirs réduits

Les deux chambres du parlement détiennent encore l'initiative des propositions de loi et du vote des projets de loi, de celui du budget. Elles détiennent toujours le pouvoir des interpellations écrites ou orales. Cependant, elles ont peu de prise sur l'exécutif, le gouvernement n'étant plus responsable devant elles. Le seul pouvoir dont elles disposent c'est la destitution du PR pour Haute trahison. Mais les conditions de sa mise en œuvre sont presque impossibles à réaliser.

Le texte n'édicte pas la dissolution des chambres non plus. C'est peut-être là la seule source d'équilibre.

F- Les institutions judiciaires peu autonomes :

Les institutions gardent l'intégralité de leurs prérogatives, toutefois elles seront moins indépendantes pour deux raisons :

- Le pouvoir de nomination des juges et conseillers relève de l'autorité du
- Le Conseil supérieur de la magistrature qui gère la carrière des juges est présidé par le PR qui a une voix prépondérante.

Pour une émancipation des juges, il y a lieu de couper le cordon ombilical avec le PR. Il faudra faire présider le Conseil supérieur par un magistrat.

En même temps, le recours permis au contribuable contre le magistrat pour violation des libertés publiques est un moyen de contrôle pour assurer une saine et diligente distribution de la justice et les sanctions prévues en cas de retard dans le traitement des dossiers des justiciables, en particulier, des prévenus, est la cerise sur le gâteau.

A SUIVRE

Source : InfoMatin

Kolondiéba : Le parti SADI estime que le président Assimi est le seul et unique responsable de l'acte de vandalisme

Dans une déclaration faite le samedi 04 novembre 2022, au lendemain de l'acte de vandalisme perpétré au domicile paternel du président Dr Oumar Mariko à Kolondiéba, le bureau politique du parti SADI (Solidarité Africaine pour le Développement et l'Indépendance) a condamné sans réserve l'acte de vandalisme dont les éléments de l'adjutant-chef Mohamed Nama Ouattara, chef du peloton d'intervention de la garde nationale sont auteurs.

A titre de rappel, le mercredi 02 novembre 2022, aux environs de 15Heures 30 mn, des éléments du Peloton d'intervention de la Garde Nationale du Mali, sous les ordres de leur chef, l'adjutant-chef Mohamed Nama Ouattara, ont opéré une descente au domicile paternel du Président du Parti SADI, le Dr Oumar Mariko à Kolondiéba. Accompagné du Secrétaire Administratif, Nouhoum Keïta et du Secrétaire à l'Organisation, Dora Cheick Diarra, Mohamed Ag Akeratane, Secrétaire Général, au nom du Bureau Politique a rigoureusement qualifié que les actes de vandalisme sont visiblement animés par un esprit de vendetta.

Témoignant que le Président Assimi serait le seul et unique responsable de toutes les dérives perpétrées contre le peuple ainsi que l'éthique professionnelle. Le bureau Politique s'est indigné en informant qu'en dehors de tout mandat, normes, pratiques constitutionnelles légales et démocratiques, s'en sont pris au frère cadet du Dr Oumar Mariko présent au domicile contre lequel ils ont proféré des insanités à profusion et des propos orduriers poussant même l'indécence jusqu'à s'attaquer aux parents défunts !

Selon la déclaration, malgré les vives protestations de M'Bemba Mariko, le frère cadet du Dr Oumar Mariko, il fut contraint par la force, à suivre cette perquisition illégale menée par les éléments de la Garde Nationale qui se sont introduits par effraction dans les différentes chambres qu'ils ont défoncées sans ménagement, dans l'espoir d'y trouver le Dr Oumar Mariko pour le liquider physiquement conformément aux ordres qu'ils auraient reçus. Le juge de Paix, le Commandant de la Brigade Territoriale de Kolondiéba alertés par les soins de nos représentants locaux, disent n'avoir pas été informés de cette opération manifestement



illégale, voire même criminelle et planifiée. Les conférenciers condamnent sans réserve cette descente illégale des éléments de la Garde Nationale de Kolondiéba laquelle a été précédée par d'autres actions similaires menées par l'unité de recherche de la Gendarmerie Nationale du Camp I au domicile du Président et de certains cadres et militants du Parti à Bamako et Kati. Ils expriment leur soutien total à son Président le Dr Oumar Mariko, victime de persécutions, de harcèlements de la part des Autorités de la Transition et Tientent le Colonel Assimi Goita, Président de la Transition, Chef de l'Etat pour seul responsable des dérives autoritaristes et des atteintes graves aux libertés individuelles et collectives et les conséquences éventuelles qui en résulteraient Ils décident ainsi de porter plainte auprès des instances juridiques nationales, sous-régionales et internationales contre de tels agissements attentatoires à l'état de droit. Ils lance un appel aux militants du parti SADI, aux acteurs du mouvement démocratique, aux défenseurs des droits humains, aux organisations de la société civile, aux syndicats à rester mobilisés et à redoubler de vigilance pour préserver la démocratie, l'état de droit, l'unité et

la stabilité de notre pays en cette période cruciale de notre histoire ;Demandent aux autorités de la Transition d'arrêter les manœuvres de diversion en recentrant leur mission sur la lutte contre le terrorisme, l'insécurité, la corruption et la délinquance financière, la lutte contre la cherté de la vie, la dégradation continue des conditions de vie des Maliens qui font face à la hausse inexorable des prix des denrées de première nécessité et la chute de leur pouvoir d'achat.

Apportant son soutien aux journalistes et à la Djoliba TV News, le Bureau Politique de la SADI déplore l'atteinte faite à la liberté de la presse dont est victime le Djoliba TVnews. La SADI s'est dit très inquiète de tous ces actes de dérive dont le peuple est en train de subir au Mali à un moment où les Maliens attendent de la transition des actes concrets et perspectives répondant aux aspirations des uns et des autres. D'autres actes contraires seraient le hors-sujet total de la part du Président Assimi et son équipe qui avait suscité le grand Espoir pour le peuple.

Dognoume Diarra
Source : Sènè Kunafoni

Musique : Nampé Sadio attendu aux USA et en Europe

L'artiste Nampé Sadio TRAORE, né en 1980 à Kayes, se prépare pour des tournées internationales qui le conduiront aux USA et en Europe où il doit faire la promotion de la culture de notre pays. Celui qui rêvait de jouer au NBA aux USA, y montrera son talent de musicien et guitariste.

Toujours décidé à apporter un nouveau souffle à la culture malienne, Nampé Sadio n'hésite pas à explorer les horizons nouveaux d'une musique mandingue finement modernisée (mbalax, par sa mère) et à s'enrichir de nombreuses collaborations avec Salif Keita, Amadou et Mariam, ainsi que le mouvement Hip Hop malien.

Il faudra attendre 2004 et la sortie de son single "Maman" pour entendre son style tiré de la musique mandingue et dominée par des instruments comme le n'goni, la calebasse, la kora, le balafon ou la guitare acoustique. Ce single est vendu à plus de 10.000 exemplaires dès sa parution au Mali.

Par la prouesse de cette production, Nampé Sadio est nommé Révélation des Tamani (victoires de la musique malienne) au Festival de Ségou 2005. Nampé décrit au fil de ses chansons des scènes de la vie quotidienne au Mali en traitant souvent avec humour, parfois avec gravité, la recomposition familiale, des enfants, des relations homme-femme, entre autres.

En 2009, son disque "Tatounou" parlant de la crise économique avec les mots de la rue connaît un succès immédiat l'installe définitivement dans le milieu musical malien.

Ainsi distillé avec émotion, la voix de Nampé trouve sa place au milieu des sonorités acoustiques et des instruments traditionnels que sont le n'goni, la calebasse, la guitare, la kora. Riche de ce passé et surtout autonome en matière de spectacle, après avoir observé une année de deuil suite au décès de sa maman, c'est le vendredi 28 octobre 2022 que l'artiste Nampé Sadio Traoré reprendra la musique en rendant hommage (à travers un single) à la transition qui a redonné au Mali son honneur et sa dignité sur le plan international.

L'enfant de Sadio Traoré, ex-multi-instrumentiste du Super Biton, a aussi un projet de comédie musicale au sujet d'une nouvelle version de l'épopée mandingue avec des révé-

lations sur la vie de Soundiata Keita et de Fakoly Doumbia. Son projet, c'est aussi ses tournées internationales prévues aux USA et en Europe pour faire davantage la promotion de la culture de notre pays. Un rendez-vous qu'il prépare activement avec son propre orchestre.

« Je suis le meilleur de ma génération, je suis la boussole pour les autres. Donc, je me dois toujours de prendre de l'avance sur les autres. Je suis sûr et certain que je vais réussir ; je vais surprendre de jour en jour avec ma musique, j'en ai l'intime conviction. Ma mère, paix à son âme, m'a dit de ne pas avoir peur, de foncer et de travailler, car la réussite est au bout

de l'effort », déclare-t-il.

« En réalité, je voulais devenir basketteur. Ma maman, paix à son âme, avait promis de m'envoyer faire du basket aux USA, si j'obtenais mon Bac. Mais, comme elle n'a pu le faire, j'ai décidé de chanter et devenir artiste », a indiqué l'artiste malien.

C'est ainsi que sa carrière musicale a débuté. À ce jour, il a à son actif trois albums : « Maman » et « Dengnoumani » en double album.

« J'ai connu beaucoup de difficultés, je continue d'en connaître. Je vois que des grands événements sont organisés sans moi ; les gens essayent de me mettre les bâtons dans les roues. Mais je n'ai pas peur parce qu'aucun artiste de ma génération ne peut se comparer à moi, et sur tous les plans. Je reste humble et modeste, je ne m'attaque jamais à quelqu'un. Je ne fais pas de vidéos sur les réseaux sociaux, je me confie à Dieu, et je sais que ça va marcher pour moi » est-il convaincu.

PAR SIKOU BAH
Source : InfoMatin



Burkina : Le capitaine Sidsoré Ouédraogo et deux proches aux arrêts pour complot, désertion et vol d'aéronef

Ouagadougou, 07 nov. 2022(AIB)-Les capitaines Sidsoré Abdoul Kader Ouédraogo, Hassan Salem Diallo et Didas Charles Ouédraogo, en exil au Togo depuis la chute du président Paul Henri Sandaogo Damiba, ont été mis aux arrêts et remis aux autorités burkinabè, il ya quelques jours. Selon nos informations, une procédure militaire a été enclenchée à l'encontre des trois pilotes burkinabè.

Ils sont accusés de vol d'aéronef, de désertion et de préparer un complot contre les nouvelles autorités burkinabè depuis le Togo, leur terre d'exil.

Lors du coup d'État du capitaine Ibrahim Traoré en fin septembre, ces officiers avaient fait décoller un appareil pour mettre le président sortant, le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba, à l'abri au Togo.

Par la suite, ils ne sont pas revenus au Burkina

Faso, frappé depuis six ans par des attaques terroristes et par une grave crise humanitaire. Rappelons que c'est le capitaine Sidsoré Abdoul Kader Ouédraogo qui a lu le 24 janvier 2022, la déclaration de prise de pouvoir du lieutenant-colonel Damiba, des mains du président élu Roch Kaboré.

Source : Agence d'information du Burkina



Côte d'Ivoire : Ouverture du Forum pour l'investissement en Afrique en présence des chefs d'État du Ghana, de l'Éthiopie et du Zimbabwe

L'édition 2022 du forum pour l'investissement en Afrique (AIF) initié par la Banque Africaine de Développement (BAD) a ouvert ses portes, ce mercredi 2 novembre 2022, à Abidjan, en présence des Présidents de la République du Ghana, Nana Akufo-Addo, de l'Éthiopie, Sahle-Work Zewde et du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa. Représentant le Président de la République de Côte d'Ivoire à la cérémonie d'ouverture, le Vice-Président Tiémoko Meyliet Koné a relevé dans son adresse « le contexte mondial particulièrement difficile » dans lequel se tient cette édition de l'AIF.

« A peine sortis des difficultés économiques liées à la COVID-19, les pays africains sont à nouveau soumis à des chocs extérieurs induits par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, avec de lourdes conséquences économiques, financières et sociales », a-t-il déclaré.

Pour lui, il est donc « nécessaire de renforcer la résilience économique de nos pays, notam-

ment aux chocs extérieurs, et d'assurer notre souveraineté économique et alimentaire ». Ainsi, le thème de cette troisième édition du Forum pour l'Investissement en Afrique, à savoir « Renforcer la résilience économique grâce à des investissements durables », s'inscrit dans cette logique.

« Après les deux premières éditions qui ont permis d'identifier un portefeuille de transactions évaluées respectivement à 46.9 milliards de dollars US et 67.7 milliards de dollars US, nous espérons franchir la barre de 100 milliards de dollars lors de cette troisième édition », a-t-il souhaité tout en espérant que « les nombreuses opportunités d'investissements et les transactions qui seront négociées durant ce Forum contribueront au développement de notre continent ».

Dans son discours d'ouverture, la ministre ivoirienne du plan et du développement a pour sa part exprimé la gratitude du Gouvernement à Monsieur Adesina Akinwumi, Président et à la

haute direction de la BAD pour le choix de la Côte d'Ivoire pour abriter cette importante rencontre. Elle a surtout exhorté les investisseurs, les sponsors et les porteurs de projets, et les responsables gouvernementaux qui vont œuvrer pendant ces 3 jours du forum, à faire preuve d'audace dans la conclusion des transactions financières, et faire de l'édition d'Abidjan de l'AIF un plein succès.

Le forum a pour objectifs de réduire les coûts d'intermédiation et d'accroître les engagements actifs et productifs entre les gouvernements africains et le secteur privé. L'AIF offre également aux investisseurs un accès à une plateforme structurée proposant des transactions bancables et sans risque.

L'AIF est une plate-forme multipartite et multidisciplinaire dédiée à l'avancement des transactions de partenariat privé et public-privé à des stades de bancabilité, à la levée des capitaux et à l'accélération de leur clôture financière, tout en assurant le suivi des investissements dans ces transactions.

Lancé pour la première fois en 2018, AIF, premier marché d'investissement en Afrique, a réussi à attirer des intérêts d'investissement pour 52 transactions d'une valeur de 40,1 milliards de dollars, provenant de 25 pays. L'édition d'Abidjan s'achève le 4 novembre prochain.

Rk

Source : Abidja.net



Tirage ligue des champions : Le Bayern pour le PSG, un remake Liverpool-real !

Le Paris Saint-Germain est fixé sur le nom de son adversaire lors des 8es de finale de la Ligue des Champions : le Bayern Munich. Présent dans le chapeau 2, le club de la capitale française a hérité d'un tirage difficile...



Le Paris Saint-Germain pouvait s'attendre à du lourd. Et il a été servi. En terminant à la 2e place du groupe H derrière Benfica, le champion de France était exposé lors du tirage au sort des 8es de finale de la Ligue des Champions, qui a eu lieu ce lundi à Nyon (Suisse). La belle entre le PSG et le Bayern Lors du prochain tour, le club de la capitale française défiera le Bayern Munich ! Un des adversaires les plus coriaces pour les Parisiens, qui avaient rapidement éviter Manchester City et le Real Madrid. Mais avec les nombreuses formations allemandes présentes dans le deuxième chapeau, l'écurie francilienne a finalement eu peu de choix durant cette cérémonie. Un club que Paris connaît très bien puisqu'il a croisé le fer à plusieurs reprises avec les Roten ces dernières années. Le Rekordmeister avait mis fin au rêve de la bande à Thomas Tuchel lors de la finale de l'édition 2019-2020 (1-0) avant d'être éliminé, la saison suivante, par les partenaires de Kylian Mbappé, alors dirigés par Mauricio Pochettino, dès les quarts de finale (2-3, 1-0). Le remake de la dernière finale Dans les autres rencontres, on aura droit à un énorme choc entre Liverpool et le Real Madrid. Les deux équipes, qui s'étaient affrontées en finale, en mai dernier, vont régler leurs comptes bien plus tôt dans la saison. Manchester City a été épargné avec le RB Leipzig tandis que le Milan AC et l'Inter défieront respectivement Tottenham et Porto. A noter que Chelsea devra écarteler le Borussia Dortmund pour voir les quarts de finale. Des affiches qui promettent ! Le programme des 8es de finale Match 1 : RB Leipzig-Manchester City Match 2 : Bruges-Benfica Match 3 : Liverpool-Real Madrid Match 4 : Milan AC-Tottenham Match 5 : Eintracht Frankfurt-Naples Match 6 : Dortmund-Chelsea Match 7 : Inter-Porto Match 8 : PARIS SG-Bayern – Source: Maxifoot, <https://www.maxifoot.fr/football/article-52413.htm#footref>

Source : Maxi Foot

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER



Bélier (21 mars - 19 avril)

Uranus a quitté votre signe et vous donne envie de changer de cap. La pression retombe et vous avez envie d'avoir un poste qui vous apporte plus d'épanouissement. D'anciennes déceptions vous ont laissé un goût amer qui vous a servi de leçon à tirer.

Une prudence est conseillée dans le budget, car vous avez la main généreuse quand il faut sortir. Vous sortez facilement de l'argent pour faire plaisir à vos amis. Il est conseillé d'être plutôt égoïste pour garder une bonne trésorerie avant la fin du mois.



Taureau (20 avril - 19 mai)

On peut dire que vous avez du flair, vous avez le don de repérer les bonnes opportunités lorsqu'elles se présentent. Aucun obstacle ne se dresse devant votre ambition, personne ne vous refuse rien. Vous obtenez tout d'un claquement de doigts.

Si vos finances font grise mine, ralentissez les dépenses. Vous avez les yeux plus gros que le ventre, il est temps de vous assagir un peu de ce côté-là. Attendez une meilleure période pour vous acheter le dernier téléphone à la mode.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

La prudence est recommandée, car Jupiter en Sagittaire vous rend très ambivalent. Pourtant, vous pourriez postuler pour un poste qui ne correspond pas à vos ambitions. Essayez de réfléchir et d'écouter les avis de collègues qui cherchent à vous épauler.

L'argent tend à sortir plus qu'il n'entre sur votre compte. Vous pouvez aussi être tenté par de multiples dépenses. Le montant à l'arrivée pourrait vous apporter des désagréments sur le budget. Pour gérer le mois entier, alors prenez les bonnes résolutions.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

N'allez pas chercher midi à quatorze heures ! Sous l'effet de Mercure/Pluton dissonant, vous risquez de vous perdre en questionnements inutiles, voire paralysants. Aller au fond des choses est certes louable, mais ne creusez pas trop, vous allez passer au travers !

Vous aurez envie de gâter tout le monde, mais ce ne sera pas une bonne idée ! L'argent rentre sur vos comptes, au lieu de dilapider pour vous faire aimer, pensez plutôt à vous constituer une épargne qui vous serait utile dans quelque temps.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les relations de travail sont tendues, car vous ne laissez rien passer. Votre intransigeance se fait sentir et des crispations sont possibles avec des collègues ayant un caractère bien trempé. Vous réalisez ne plus pouvoir travailler avec certains collègues.

Les dépenses peuvent se faire sous des coups de coeur et des frais obligatoires. L'imprévu reste responsable de vos dépenses. Des réparations urgentes peuvent déclencher des frais dont vous auriez aimé vous passer. Penser à l'argent peut vous rendre nerveux.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous faites preuve d'un sens de l'organisation aiguisé. Vos supérieurs ont beaucoup d'attente à votre égard, vous le ressentez, vous paniquez. Comme souvent, vous ne vous sentez pas à la hauteur. Jupiter vous secoue, ressaisissez-vous rapidement.

En bonne Vierge matérialiste, vous comptez votre argent, le plus souvent vos comptes sont équilibrés. Aujourd'hui, une dépense imprévue vous oblige à refaire vos calculs. Ne stressez pas, tout va bien. Il faut juste réajuster la balance.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Pour travailler dans de meilleures conditions, il manque des étapes ou des informations. Vous n'avancez pas dans votre travail et avez l'impression de vous disperser. Une nouvelle organisation est nécessaire, mais en ce moment tout ne va pas dans le sens voulu.

Il faut faire preuve d'une patience d'ange. Vous avez une autonomie financière, mais l'argent destiné aux loisirs peut être insuffisant. Il est possible que vous sacrifiiez des sorties pour régler des factures. La raison prend le pas sur les élans.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Mercury représente un soutien solide pour communiquer. Cependant, son opposition à Pluton risque de vous rendre un peu trop frontal... Essayez de maîtriser vos réactions, ne gâchez pas le beau potentiel que vous offre Neptune. Soyez plus créatif !

Jupiter se montre très généreux envers vous ! Vous ne manquerez pas d'argent. Cependant, son carré à Neptune pourrait vous inciter à dépenser plus qu'il ne le faudrait. Faites-vous un petit plaisir afin de ne pas vous sentir frustré et restez raisonnable pour le reste.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Dans votre carrière, un virage est en cours et vous pouvez décider de reprendre des études ou de vous lancer dans une activité toute nouvelle. Les activités liées à la clientèle ou commerciales sont très favorisées en raison de votre personnalité rassurante.

Vous avez envie de voyager et l'idée de vous offrir des billets, peut faire partie de vos idées entêtantes. Du côté de la gestion du budget, de la négligence peut arriver ou une attitude détachée, ce qui entraîne des surprises sur le solde de votre compte.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Neptune remarque qu'aujourd'hui au bureau vous manquez cruellement de patience. Ce comportement vous apporte des déconvenues, vos collègues s'agacent, vos supérieurs vous rappellent à l'ordre. Rectifiez le tir pour éviter de vous attirer leurs foudres.

Vos comptes doivent être votre priorité, sauf que vous avez d'autres chats à fouetter aujourd'hui. Cependant vous gardez une surveillance sur vos finances, vous n'aimeriez pas avoir de mauvaises surprises par la suite. Vous faites preuve de sérieux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous bénéficiez d'appuis venant de relations nouvelles et êtes apprécié par la hiérarchie. L'évolution professionnelle passe par des prises de pouvoir. Une réunion peut se présenter et vous donner l'opportunité de vous exprimer sur des sujets intéressants.

Votre relation à l'argent crée des dépenses importantes. Des coups de coeur et des loisirs ne permettent pas de réaliser des économies. Il est conseillé de faire attention, car vous pourriez vivre au-dessus de vos moyens. Des petites concessions sont à faire.



Poisson (19 février - 21 mars)

Avec Mars dans le secteur, vous ferez preuve d'efficacité et n'attendrez pas pour prendre des initiatives. Il se pourrait que l'on vous demande de remplacer une personne en congés sur un poste dont vous ne connaissez rien ! Pas d'inquiétude, vous vous en sortirez très bien.

Le carré Jupiter/Neptune risque de placer vos finances en mauvaise posture. Ne vous laissez pas influencer par les publicités, les démarcheurs ou les relations qui vous proposeront de bons plans qui n'en seront pas. Gardez-vous de toute opération financière.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 en n°2022-24/sgg</p> <p>1110 Malikilé</p> <p>Crise au sein du RPM Dr Bocari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès</p>	<p>Situation financière du Mali : Non le pays n'est pas en "défaut de paiements"</p> <p>1111 Malikilé</p> <p>Prochain sommet de la CEDEAO sur le Mali Revoilà le Cadre d'Echanges</p>	<p>Plus de 1000 personnes participent au Sommet de la CEDEAO à Ouagadougou</p> <p>1112 Malikilé</p> <p>Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume!</p>	<p>Le Mali s'assume à l'Organisation internationale de la Francophonie</p> <p>1113 Malikilé</p> <p>La polémique entre le Mali et la CEDEAO</p>
<p>Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa partition</p> <p>1114 Malikilé</p> <p>Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification</p>	<p>Conférence des chefs de file des professionnels du secteur invités à s'approprier l'Événement</p> <p>1115 Malikilé</p> <p>Barikou Faso CEDEAO : l'ancien médiateur contesté!</p>	<p>Adema - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir</p> <p>1116 Malikilé</p> <p>Le top départ!</p>	<p>Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires</p> <p>1117 Malikilé</p> <p>Le nîet du Mali à la force française Barkhane</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23